



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2664

OBJET

Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur divers sites du SMDEA

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

EXCUSÉS :

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Christian LOUBET

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD	donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Christine TÉQUI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jérôme BLASQUEZ

Considérant que dans le cadre de sa démarche d'économie d'énergie, le SMDEA a réalisé une étude d'opportunité de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, sur 12 sites de production d'eau potable et de traitement d'eaux usées ;

Que cette étude a été menée dans l'objectif de privilégier l'autoconsommation des sites concernés, tout en ayant un impact significatif sur la facture énergétique. Il n'y a pas de revente d'énergie prévue.

Considérant que cette installation serait réalisée exclusivement par de la pose de panneaux au sol.

Sachant que dans sa globalité l'installation de panneaux photovoltaïque contribuerait à la production de 11% de la consommation totale des sites de production d'eau et de traitement des eaux usées du SMDEA et que le taux de rentabilité d'une telle opération serait d'environ 8 ans pour un investissement de 1,3 millions d'euros.

Considérant que cette opération est susceptible d'être aidée financièrement par les Conseils Départementaux de l'Ariège, de la Haute Garonne, et également par le programme européen FEDER selon son objectif OS2.2 : « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée ».

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

L'étude et le projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à engager les moyens financiers correspondants notamment en sollicitant les divers organismes concernés, et signer tous documents afférent à l'opération.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

